

Séance du 22 Octobre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 Octobre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Gouffrant à Mme Dumas ; M. Pommiez à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Castel à Mme Durruty ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Aménagement d'un parc de stationnement à la Floride - Convention de financement entre la ville de Bayonne et le Centre Hospitalier de la Côte Basque.

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne souhaite aménager un parc de stationnement de 195 places sur une partie des anciens jardins familiaux de la Floride.

Cet aménagement sera utilisé par les visiteurs de la Plaine d'Ansot, les usagers et spectateurs des divers équipements sportifs mais aussi par les visiteurs se rendant à l'hôpital de Bayonne.

Dès son ouverture, le Syndicat Mixte des Transports en Commun mettra en service tous les après-midi une navette gratuite entre ce parc de stationnement et l'hôpital afin d'inciter à l'utilisation de ce nouvel équipement.

A l'automne 2009, les travaux nécessaires à l'empierrement, au revêtement en enrobé des allées de desserte, aux fosses d'arbres, aux réseaux et à l'éclairage seront réalisés pour un montant prévisionnel de 200 000 € TTC. La réalisation des revêtements définitifs en stabilisé au droit des places de stationnement et la plantation des arbres sera différée.

Le Centre Hospitalier de la Côte Basque participe au financement de ces travaux à hauteur de 80 000 € TTC.

La convention de financement jointe en annexe définit les modalités de cette participation. Le Conseil Municipal est appelé à approuver les termes de ladite convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.